

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Édition 2025



*Les*  
**Belleville**  
UNE COMMUNE • TROIS STATIONS  
SAINT-MARTIN • LES MENURIES • VAL THORENS

# Sommaire

---

<b>P. 3</b>	Éditorial
<b>P. 4</b>	Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?
<hr/>	
<b>P. 5</b>	<b>Risques naturels</b>
<b>P. 5</b>	Crue torrentielle
<b>P. 11</b>	Avalanche
<b>P. 16</b>	Risques glaciaire et périglaciaire
<b>P. 19</b>	Mouvement de terrain
<b>P. 22</b>	Séisme
<b>P. 28</b>	Évènement météo
<b>P. 31</b>	Feu de forêt
<hr/>	
<b>P. 35</b>	<b>Risques technologiques</b>
<b>P. 35</b>	Accident nucléaire
<b>P. 39</b>	Transport de matières dangereuses
<b>P. 43</b>	Accident industriel
<hr/>	
<b>P. 47</b>	<b>Risque sanitaire</b>
<hr/>	
<b>P. 48</b>	<b>Risque terroriste</b>
<hr/>	
<b>P. 49</b>	<b>L'alerte</b>
<hr/>	
<b>P. 51</b>	<b>Tous acteurs face aux risques majeurs !</b>
<hr/>	
<b>P. 52</b>	<b>Informations utiles</b>
<hr/>	
<b>P. 54</b>	<b>Les bons réflexes en cas de risques</b>

# Éditorial

Vaste territoire de montagne étagé entre 600 et 3 600 mètres d'altitude, regroupant 33 villages et 3 stations, et pouvant accueillir jusqu'à 70 000 personnes en hiver, la commune Les Belleville est exposée à un certain nombre de risques majeurs. Nul n'est à l'abri d'avoir, un jour, à faire face à l'un ou l'autre de ces risques.

À travers ses élus et ses services, la commune est pleinement engagée pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Forte de sa connaissance du terrain et de son devoir de protection, elle se trouve en première ligne pour répondre aux événements naturels ou technologiques majeurs.

Le changement climatique fait apparaître ou amplifie certains phénomènes, et Les Belleville n'échappe pas à ces évolutions.

Aujourd'hui, après la mise à jour de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), nous avons le plaisir de vous faire parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

À conserver précieusement, ce guide a pour objectif de vous informer sur les risques présents

dans notre commune, les bons réflexes à adopter et les dispositifs mis en place pour prévenir et gérer ces situations.

Se préparer, c'est mieux se protéger. En agissant ensemble et en restant bien informés, nous renforçons notre résilience face aux aléas.

Pour continuer à progresser collectivement dans cette capacité à faire face aux risques majeurs, la commune est engagée dans une démarche de préparation à la gestion de crise. Elle organise régulièrement des exercices de simulation en collaboration avec les services de l'État, les pompiers, les forces de police, les écoles et l'ensemble des établissements sensibles.

La mairie mène également diverses actions pour mieux informer la population : vous pourrez en retrouver un aperçu en fin de document.

Ensemble, restons vigilants, mobilisés et solidaires pour assurer la sécurité de notre commune, de ses habitants, et finalement de chacun d'entre nous.

Le maire,  
**Claude Jay**

# Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un risque se compose de deux éléments :

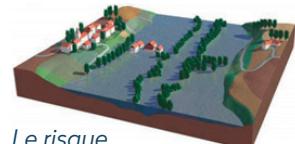
- **Un aléa**, c'est-à-dire un évènement potentiellement dangereux, d'une certaine fréquence et intensité, qu'il soit naturel ou causé par l'homme.



L'aléa



L'enjeu



Le risque

Un aléa devient un risque majeur uniquement s'il affecte une zone où se trouvent des enjeux. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes et/ou de dommages matériels.

## Risques majeurs dans Les Belleville



Crue  
torrentielle



Avalanche



Risques glaciaire  
et périglaciaire



Mouvement  
de terrain



Séisme



Évènement  
météorologique



Feu  
de forêt



Risque  
sanitaire



Accident  
nucléaire



Transport  
de matières dangereuses  
par voies routières



Accident  
industriel



Risque  
terroriste



# Crue torrentielle

*Le Bettex  
20 juin 2013*

Le Doron des Belleville et les nombreux ruisseaux qui parcourent la commune Les Belleville sont parfois le théâtre de crues pouvant provoquer des inondations et causer des dégâts dans les zones habitées.

Les crues du Doron des Belleville peuvent être issues de longues périodes de précipitations et/ou liées à la fonte des neiges.

Les plus petits ruisseaux sont, quant à eux, plus sujets aux phénomènes de crues torrentielles voire de laves torrentielles.

Les crues torrentielles sont provoquées par des précipitations orageuses, intenses et brutales.

Elles sont redoutables par leur soudaineté, et leur force dévastatrice (charriage de blocs, sables, bois...). Les crues de ce type sont souvent liées à des périodes de pluies intenses ou des épisodes pluvieux prolongés pouvant être couplés ou non à un redoux induisant la fonte des neiges. Elles peuvent engendrer des débordements, notamment au passage des ouvrages hydrauliques présents sur la commune (buses, passages couverts) ou provoquer des phénomènes d'érosion, de glissements de terrain et de déstabilisation sur les berges les plus raides et facilement érodables.

## Évènements récents

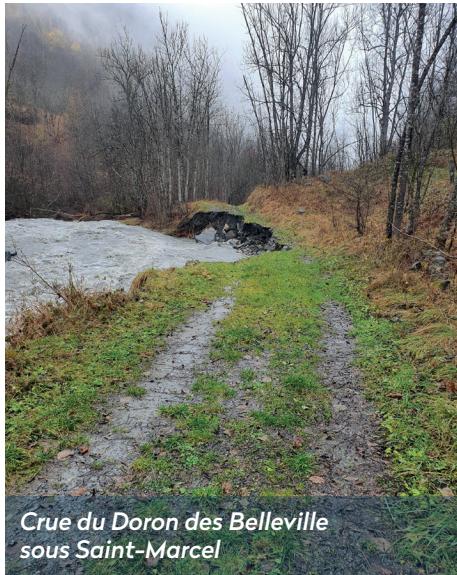
### Crue du 20 juin 2013

Des précipitations modérées couplées à la fonte des neiges ont fait gonfler le niveau des cours d'eau de la commune. Ainsi, le Doron des Belleville est entré en crue, provoquant quelques dégâts sur diverses infrastructures (busage du TC de la Masse, routes, berges...).



Dégâts causés au pont de la Masse aux Menuires

## Crues du 14 et 15 novembre 2023



*Crue du Doron des Belleville  
sous Saint-Marcel*



*Crue du ruisseau d'Orgentil  
à Deux Nants*

**Les conditions météorologiques défavorables du mois de novembre 2023 :** plusieurs jours de pluie, couplés à un phénomène de redoux faisant varier la limite pluie-neige, ont provoqué de nombreuses inondations dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère.

Sur la commune Les Belleville, le Doron des Belleville et de nombreux torrents sont entrés en crue les 14 et 15 novembre 2023, provoquant des débordements localisés et des dégâts sur diverses infrastructures (bâtis, routes...).

## Outils d'anticipation des inondations et crues torrentielles

Des outils permettant l'anticipation des inondations et des crues torrentielles sont à disposition de tous les citoyens.

**Vigicrues** est un outil proposé par les services de l'État informant sur le risque de crues des principaux cours d'eau. Une station de mesure donnant la hauteur d'eau et le débit est implantée au Bettex, mais celle-ci n'est pas reliée au réseau de vigilance des cours d'eau de **Vigicrues**.



Les données sont accessibles via le lien suivant : [vigicrues.gouv.fr](https://vigicrues.gouv.fr)

**APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes)** est un outil également proposé par les services de l'État. Il informe sur les précipitations intenses et très intenses ayant lieu en temps réel sur le territoire et qui peuvent générer notamment des crues.



Les données sont accessibles via le lien suivant : [apic.meteofrance.fr](http://apic.meteofrance.fr)



## ATTENTION !

**La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur véhicule.  
Une voiture flotte dans 30 cm d'eau.**

**En cas d'annonce de crue, ne prenez pas la route !**

### Mesures de prévention

#### Les travaux de protection

Dans la commune Les Belleville, divers ouvrages ont été érigés afin de dévier ou stopper les matériaux charriés par les torrents lors des crues (digue, protection de berge...). Ces ouvrages peuvent nécessiter des travaux d'entretien ou des modifications. C'est le cas du système d'endiguement au Bettex, pour lequel des réflexions sont en cours à propos de travaux en lien avec le service GEMAPI de l'APTV.



Doron des Belleville traversant Le Bettex

#### Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains est nécessaire et obligatoire (art L.215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles\* et débris, qui empêchent le bon écoulement des eaux, et d'entretenir les berges du cours d'eau.

\*Accumulation de débris transportés par le cours d'eau (végétaux, déchets, blocs, ...) et retenus par un obstacle (un pont par exemple).

## La prise en compte des risques dans l'aménagement

La commune Les Belleville possède des documents étudiant les risques naturels présents sur son territoire tel que le Plan de Prévention des Risques naturels de Saint-Martin (PPR, approuvé en 2020), de Saint-Jean (en cours d'élaboration) ou le Plan d'Indexation en Z de Villarlurin (PIZ, approuvé en 2015).

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux secteurs impactés :

- **Aux Meniures** : Ruisseau des Plans (Reberty) et Ruisseau des Allamands (Preyerand)
- **Au Bettex** : Doron des Belleville
- **À Praranger** : Ruisseau des Combettes
- **À Saint-Marcel** : Ruisseau des Granges, des Terrets et de Cartagnoulaz
- **À Villaranger** : Doron des Belleville
- **À Saint-Laurent de la Côte** : La Creuse

En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, les PIZ et PPR déterminent des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues).

Pour les bâtiments existants, exposés aux risques, les PIZ et PPR prescrivent la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité (aménagement de zone refuge, l'arrimage des cuves de fioul...).

Ces documents sont consultables en mairie et sur le site internet :

**www.lesbelleville.fr**

Aléa	zone non urbanisée	zone urbanisée	
Fort	Non constructible	Pas de nouvelle construction	
Moyen	Non constructible (pour avalanches, chute de pierres, torrentiel, etc.)	Constructible avec prescriptions (2)	
	Constructible avec prescriptions pour phénomène lent (1)		
Faible	Constructible avec prescriptions et/ou recommandations		
Exceptionnel	Constructible sans mesure spécifique, sauf réglementation des équipements nécessaires à la gestion de crise et des ERP avec hébergement Forêt de protection : Sylviculture adaptée		
Nul	Constructible sans mesure spécifique Les zones « blanches », sans aléas sont constructibles sans mesure spécifique, mais néanmoins soumises à un certain nombre de mesures d'ordre général, en particulier dans le cas d'accès exposé aux aléas		

Extrait du classement du zonage réglementaire du PPR de Saint-Martin de Belleville (2020).



## Les bons réflexes en cas de crue



**Fermez les portes,  
fenêtres et soupiraux.**  
Pour éviter l'entrée de l'eau  
et limiter les dégâts.



**Écoutez la radio  
ici Pays de Savoie.**  
Pour vous informer de  
l'évolution de la situation.



**Montez à pied dans  
les étages.**  
Pour attendre les secours  
et éviter de rester bloqué  
dans les ascenseurs.  
Tenez-vous prêt à évacuer  
sur ordre des autorités.



**N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école.**  
Pour éviter de bloquer  
les secours sur les voies  
de circulation. Leurs  
enseignants s'en occupent :  
il existe un dispositif  
spécial dans chaque éta-  
bissement scolaire, visant  
tous les risques.



**Coupez l'électricité  
et le gaz.**  
Pour éviter l'électrocution  
ou l'explosion.



**Ne téléphonez pas.**  
Pour libérer les lignes  
pour les secours.



# Avalanche

Saint-Jean de Belleville  
Décembre 2019

Une avalanche est un phénomène complexe à prédire, que ce soit son déclenchement, sa zone de départ et d'arrivée, etc. Cela dépend de nombreux facteurs tels que le vent, la température, la pente, l'exposition, les conditions nivologiques...

Dans la commune Les Belleville, il n'est pas rare d'observer des avalanches dans les stations, mais il est possible que ponctuellement certaines avalanches atteignent des routes et/ou des enjeux bâties au niveau des villages.

Il existe deux principaux types d'avalanches :

- **Les aérosols** se déclenchent en neige froide et sèche (poudreuse) et dévalent les pentes à forte vitesse.
- **Les coulantes** se déclenchent en neige humide et dense, ce qui limite leur vitesse de déplacement mais amplifie leur pouvoir destructeur.

Les couloirs avalancheux identifiés dans Les Belleville peuvent provoquer ces deux types d'avalanches, les plus fréquentes étant les avalanches en aérosols.

## Évènements récents



Avalanche à Val Thorens obstruant l'entrée amont du Grand Cairn.  
31 décembre 2011



Barrière au Villard de Saint-Jean coupant la route lors du déclenchement du PIDA routier

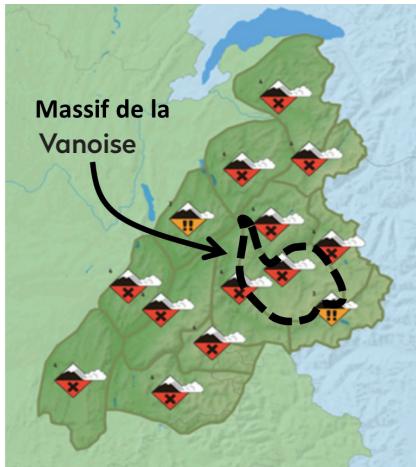


Avalanche aux Menuires  
17 avril 2025

## Outils d'anticipation des avalanches

Des outils d'anticipation des avalanches sont à disposition de tout citoyen, le plus utilisé étant **le Bulletin d'Estimation du Risque d'Avalanches (BERA)**.

Proposé par Météo France, il permet l'accès à des prévisions du risque avalanche à l'échelle d'un massif (la Vanoise pour Les Belleville) et aux conditions météorologiques (chutes de neige, vent, direction du vent, isotherme 0°C, etc.) des jours passés et du lendemain.



Carte du BERA des massifs des Alpes du Nord

Vous retrouverez ces données sur : [meteofrance.com](http://meteofrance.com)



Indice de risque	Icone	Stabilité du manteau neigeux
Indice 1 Faible		Le manteau neigeux est bien stabilisé dans la plupart des pentes.
Indice 2 Limité		Dans quelques pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément stabilisé. Ailleurs, il est bien stabilisé.
Indice 3 Marqué		Dans de nombreuses pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément à faiblement stabilisé.
Indice 4 Fort		Le manteau neigeux est faiblement stabilisé dans la plupart des pentes suffisamment raides.
Indice 5 Très Fort		L'instabilité du manteau neigeux est généralisée

### Sur le domaine skiable :

Afin de sécuriser le domaine skiable, le service des pistes met régulièrement en œuvre son PIDA (Plan d'Intervention et de Déclenchement des Avalanches). Lorsque le PIDA est en cours, l'accès au domaine est interdit à tout public.

Le PIDA existe aussi pour les routes (RD 117).



## Suivi des avalanches

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, les nombreux couloirs avalancheux sont surveillés par les agents de l'Office National des Forêts (ONF) qui notent chaque évènement dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA).

Les avalanches pouvant impacter le territoire communal sont également recensées par les Cartes de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA), cartographies élaborées par l'INRAE et consultables sur [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr).

Parmi tous les évènements recensés, plusieurs ont atteint les routes et certaines ont même atteint des habitations !

### Pour en savoir plus sur les avalanches :

- Le site de l'Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches : [anena.org](http://anena.org)
- Le site de l'INRAE et du ministère de la transition écologique et solidaire : [www.avalanches.fr](http://www.avalanches.fr)



## Les bons réflexes en cas d'avalanche



### Fermez les portes, fenêtres et volets.

Pour éviter l'entrée de la neige et limiter les dégâts. Restez à l'intérieur, et attendez les consignes des autorités.



### Coupez l'électricité et le gaz.

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



### Soyez prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Préparez des vêtements chauds et vos papiers personnels.





# Risques glaciaire et périglaciaire

---

*Glacier à Val Thorens  
2017*

Identifiés par le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) de la Savoie comme pouvant impacter la commune des Belleville, les risques d'origine glaciaire et périglaciaire pourraient s'accentuer ces prochaines années avec le changement climatique. En effet, ce dernier accélère la fonte des glaciers alpins et participe à l'augmentation de l'instabilité des zones glaciaires et périglaciaires.

Trois types de phénomènes d'origine glaciaire ou périglaciaire peuvent être distingués :

- **Vidange brutale** d'un lac glaciaire ou périglaciaire (ex : vidange du glacier de Tête Rousse, commune de Saint-Gervais, en 1892 faisant 175 victimes) ;
- **Chutes de glace** (ex : chutes de séracs, rupture de glacier...) ;
- **Liés à la fonte du pergélisol** (ex : rupture de glacier rocheux, écroulements...)

## Mesures de prévention

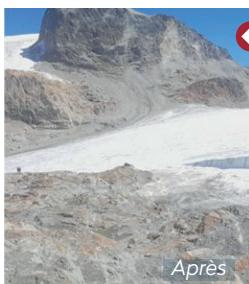
A ce jour, de nombreux glaciers et formations périglaciaires sont surveillés en Savoie. Pour cela, le Ministère de la Transition Ecologique a mis en place un Plan d'Action pour la Prévention des Risques d'Origine Glaciaire et périglaciaire (PAPROG), visant à :

- améliorer les connaissances sur ces phénomènes grâce à la recherche,
- accélérer le processus des levées de doute réalisées par le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) permettant l'identification

des sites à risque et la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection,

- développer une culture du risque afin que la population ait connaissance des comportements à adopter face à ce type de phénomène.

Le cas du lac du Grand Marchet à Pralognan-la-Vanoise est un exemple récent où des actions préventives (travaux de vidange durant l'été 2025) ont été menées à cause de l'augmentation du volume du lac qui menaçait la commune en cas de vidange brutale.



Travaux de vidange  
du lac du Grand Marchet  
à Pralognan-la-Vanoise  
© RTM, été 2025

## Sites concernés sur le territoire des Belleville

En ce qui concerne la commune Les Belleville, son territoire comprend quelques formations glaciaires et périglaciaires. Leur évolution impactant ponctuellement les infrastructures des stations, la commune assure un lien avec le service des pistes et le RTM (dans le cadre de leur processus de levée de doute) afin de surveiller le site du lac glaciaire de Péclet et le pylône du Funitel de Thorens sur le domaine de Val Thorens.



D'autres sites, tels que le Mont de la Chambre aux Menuires et le glacier Face Ouest à Val Thorens ont fait l'objet d'une levée de doute par le RTM. Cela a permis de déterminer une très faible sensibilité vis-à-vis du risque d'origine périglaciaire au Mont de la Chambre et aucun enjeu n'est impacté en cas d'avalanche de glace provenant du glacier Face Ouest à Val Thorens, qu'il s'agisse d'habitations, des infrastructures de la station ou bien des itinéraires de randonnée pédestre.

Vue du glacier Face Ouest  
de l'Aiguille de Péclet  
Extrait de la webcam « Tyrolienne la Bee »  
à Val Thorens, 23 août 2025



## Les bons réflexes en cas de risques glaciaire ou périglaciaire



Si vous êtes témoin d'une évolution anormale d'un secteur glaciaire ou rocheux de haute-montagne,  
signalez votre observation à la mairie.

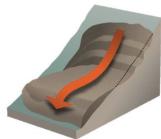


# Mouvement de terrain

---

RD117 - Fontaine-le-Puits  
28 février 2015

On distingue deux grands types de mouvements de terrain pouvant se manifester sur le territoire communal.



**Les glissements de terrain :** ils se caractérisent par le déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes, généralement à la suite d'une saturation du sol en eau.



**Les chutes de rochers** sont plus soudaines et peuvent aller de la simple chute de pierres à l'effondrement de parois rocheuses.

## Évènements récents

### Glissement de terrain

La majorité des secteurs habités de la commune Les Belleville sont impactés par ce risque. En effet, les circulations d'eau, la pente, l'épaisseur du sol et sa nature géologique font des Belleville une zone propice à l'apparition de glissements de terrain. Ce type de phénomène a pu être observé notamment lors du glissement dans la vallée des Encombres en mai 2020. Ce glissement a probablement eu lieu au début du mois de mai lors des fortes précipitations (vigilance orange en Savoie).



Mars 2020, Vallée des Encombres

### Chutes de rochers



Le 28 février 2015, un rocher d'environ 50 tonnes s'est décroché d'une paroi rocheuse surplombant la RD117, à Fontaine-le-Puits, et bloquant l'accès aux Belleville et ses stations



Le 1<sup>er</sup> mars 2024, à Villarlurin

## Mesures de prévention

Tout comme pour le risque de crues torrentielles et avalanches, la cartographie réalisée dans les PIZ et PPR répond à cet objectif et préconise la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger des risques : études préalables, limitation de l'extension des habitations situées en zones à risques, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...

## Ouvrages de protection

Dans la commune Les Belleville, divers ouvrages ont été érigés afin de dévier/stopper les chutes de blocs et de stabiliser les glissements de terrain (filets pare-blocs, merlons, clous et béton projeté, ...). Ces ouvrages peuvent nécessiter des travaux d'entretien et/ou des modifications.



Merlon pare-blocs au Bettex



## Les bons réflexes en cas de mouvement de terrain

### Pendant



#### Éloignez-vous de la zone dangereuse !

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli.

### Après



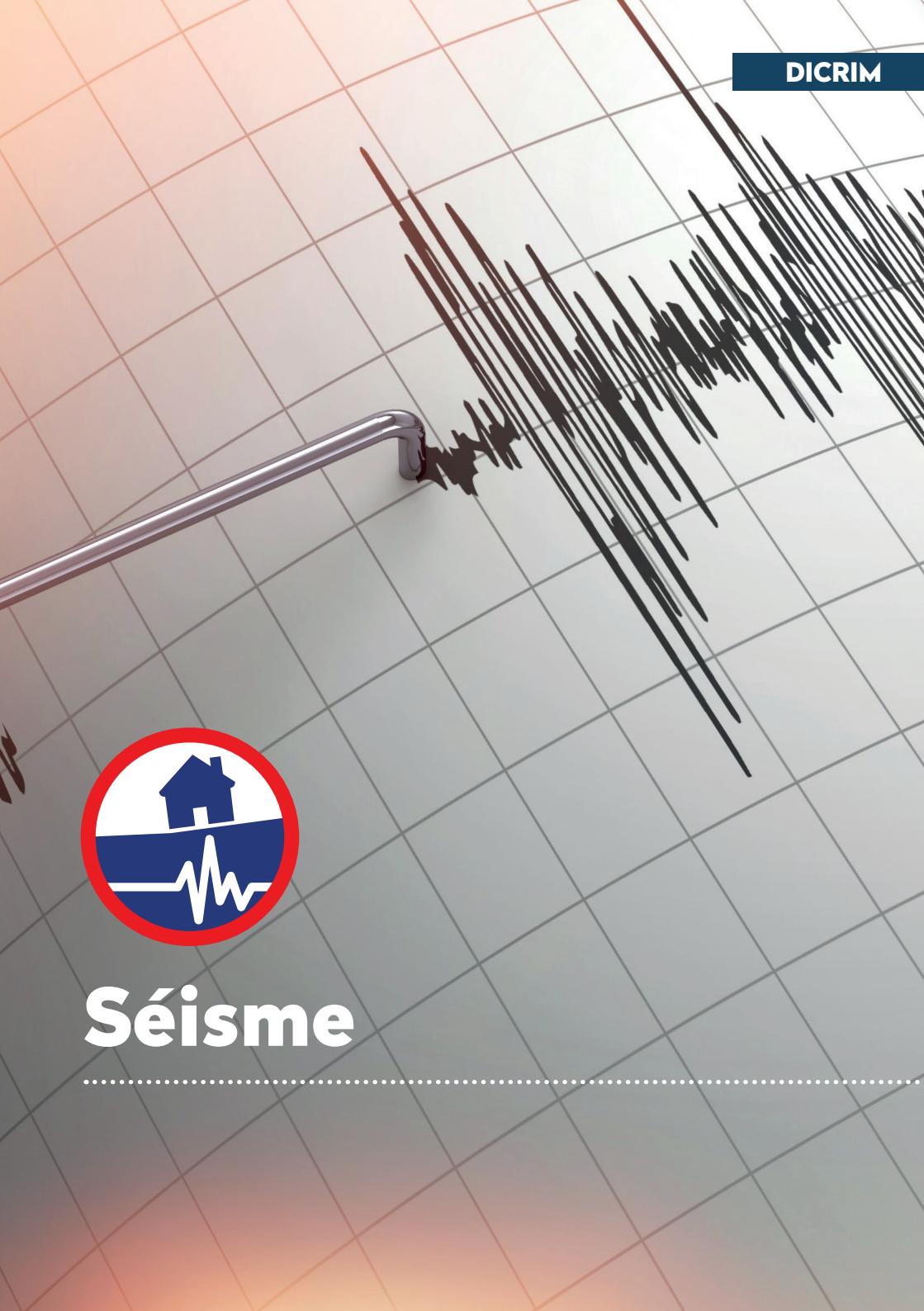
#### Coupez l'électricité et le gaz.

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



#### Évacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.



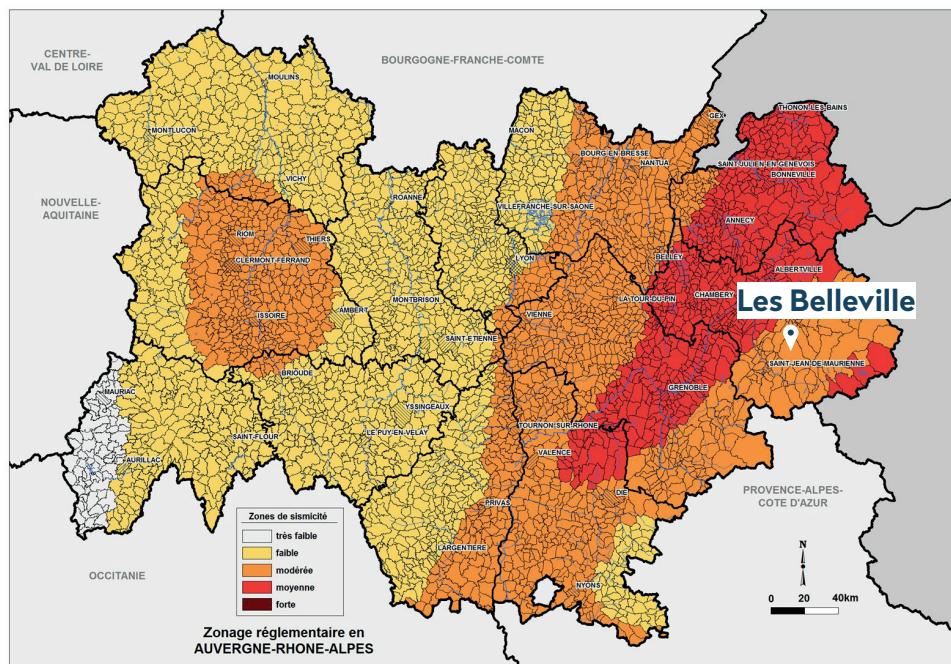
# Séisme

---

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un tremblement de terre peut engendrer d'autres effets locaux, tels que les mouvements de terrain (chutes de bloc, glissements de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010, qui définit le zonage sismique du territoire français en cinq zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5), **classe la commune Les Belleville en zone de sismicité modérée (3/5)**.



## Surveillance des séismes

Des réseaux de mesure des séismes centralisent et archivent les données sismologiques du territoire métropolitain et des zones frontalières, afin de mieux connaître l'activité des failles qui affectent la croûte terrestre.

En juillet 2023, un nouveau sismomètre a été installé au pied de l'abbaye de Tamié (vers Albertville) afin d'enrichir les réseaux de mesures (photo ci-contre).



**Le RENASS « Réseau National de Surveillance Sismique »** regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en sept réseaux régionaux. Ces réseaux ont, entre autres, pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme.

[renass.unistra.fr](http://renass.unistra.fr)



**Le réseau Sismalp « Réseau régional d'observation de la sismicité dans les Alpes »,** créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet.

[sismalp.osug.fr](http://sismalp.osug.fr)



**L'EMSC « Centre Sismologique Euro-Méditerranéen »** renseigne également en temps réel sur les séismes. Une application smartphone a été développée pour vous informer et recueillir vos témoignages de ressenti à la suite d'un séisme. Si vous ressentez un séisme, témoignez pour faire avancer la science !

[m.emsc.eu](http://m.emsc.eu)



## Évènements récents

### 12/03/2022

Une crise sismique débute dans le secteur de Gilly-sur-Isère. 32 séismes ont été détectés entre le 12 mars à 15h24 et le 13 mars à 16h50. Parmi ceux-ci, un séisme de magnitude 4.2 survenu à 18h03. Il a largement été ressenti par la population dans un rayon de plus de 160 km.

### 11/11/2019

Un séisme de magnitude 5.2 – 5.4 s'est produit sur la commune du Teil en Ardèche. Ce tremblement de terre a nécessité l'évacuation de centaines de personnes. Plusieurs centaines de bâtiments ont été endommagés, dont une partie devenue inhabitables.



### 15/07/1996

Dans le secteur d'Annecy, un séisme d'une magnitude de 5.2 a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 une semaine plus tard.

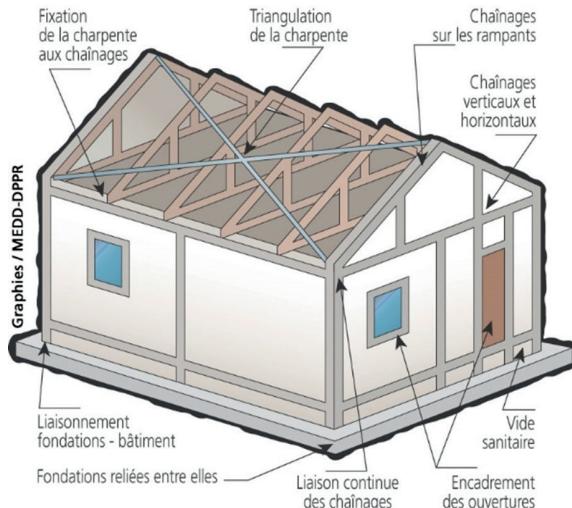
## Mesures de prévention

Les règles de construction parasismique ont pour objectif de protéger la population de la destruction des bâtiments en cas de tremblement de terre.

Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces règles qui concernent l'habitat individuel et collectif, les ERP (Établissements Recevant du Public) et les immeubles de grande hauteur.

Quelques principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- **Le choix de l'emplacement :** éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- **L'architecture du bâtiment :** continuité des structures et résistance.
- **La liaison des fondations :** des études de sol en zones à risques sont à promouvoir.



**Statistiquement, un séisme supérieur à magnitude 4 est ressenti une fois tous les trois ans dans le quart Sud-Est de la France.**

## 20 idées reçues sur le RISQUE SISMIQUE



Le laboratoire ISTerre de l'Université des Sciences de L'Univers de Grenoble a réalisé 20 « fiches de connaissances » afin de parler des différentes idées reçues sur les séismes. De l'historique de la sismicité à la protection des biens et des personnes, n'attendez plus pour approfondir vos connaissances en la matière !



### Pour plus d'informations :

- Le Bureau Central Sismologique Français : [franceseisme.fr](http://franceseisme.fr)
- Sismicité de la France : [sisfrance.net](http://sisfrance.net)
- Association Française du Génie Parasismique : [afps-seisme.org](http://afps-seisme.org)



## Les bons réflexes en cas de séisme

### Pendant la secousse



**Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, un encadrement de porte et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds.**  
Pour éviter les chutes d'objets.



**Éloignez-vous de la zone dangereuse !**  
Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli.

### Après la secousse



**Coupez l'électricité et le gaz.**  
Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



**Évacuez les locaux touchés.**  
Informez la mairie de la situation.



**Écoutez la radio ici Pays de Savoie.**  
Pour vous informer de l'évolution de la situation.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**  
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



**Ne téléphonez pas.**  
Pour libérer les lignes pour les secours.



# Évènement météo

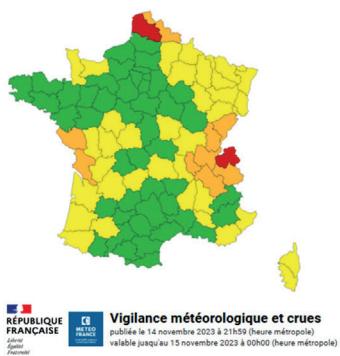
Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Les Belleville et parfois provoquer des dégâts.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Ruisseau au Châtelard après la crue du 15 novembre 2023



Carte de la vigilance météo du 14 novembre 2023.

#### Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Vent violent



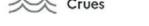
Orages



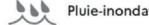
Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas

#### Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

#### Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

#### Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.

Consultez la vigilance météo sur :

**vigilance.meteofrance.fr**

**32 50**



## Mesures de prévention

### Élagage des arbres

Les fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui, en tombant, peuvent engendrer des dégâts, notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.

Les périodes de sécheresse sont également propices aux incendies de forêts. Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques), voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



## Les bons réflexes en cas d'intempéries



Renseignez-vous et consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France.

Soyez vigilants, suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures.

Évitez les déplacements. Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens, attention aux chutes d'arbres.



Écoutez la radio ici Pays de Savoie.

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



# Feu de forêt

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite. Même si cet aléa n'est pas le plus prégnant dans notre département, l'allongement et la multiplication des périodes de sécheresse font émerger ce risque.

En été, les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux, mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmente le risque. Ce risque est cependant présent tout au long de l'année.

## Quelle en est l'origine ?

Trois éléments sont nécessaires au feu pour naître et se propager :

- un combustible
- de l'oxygène
- une source d'inflammation.

Les feux de forêt peuvent être d'origine naturelle (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes...) mais également humaine (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore stockage de combustible...).

D'autres facteurs conditionnent également ces feux, comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc.).



## FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger



**1 feu sur 2**  
est la conséquence  
d'une imprudence  
petit rappel...

Près de la moitié des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80 % des incendies prennent naissance à moins de 50 m d'habitations.

## Évènements récents

Le 24 juillet 2022, un feu de forêt s'est déclenché sur les hauteurs de Bozel (photo ci-contre), vers la barre rocheuse de la Grande Roche. D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés afin de lutter contre la propagation du feu. Celui-ci est éteint le 1<sup>er</sup> août 2022 après avoir brûlé plus de 15 hectares de forêt.



## Mesures de prévention

### Écobuage et brûlage des déchets verts

Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haie, etc.) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feux, elle contribue à la pollution atmosphérique (50 kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6 000 km en voiture diesel).

La pratique de l'écobuage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est encadrée par arrêté préfectoral en Savoie.

Pour en savoir plus :  
[ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation](http://ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation)





# Les bons réflexes en cas de feu de forêt

## Avant



**Respectez les interdictions d'allumer du feu et les interdictions d'accès piétons et routiers.**

Pas de feu, de cigarette ou de barbecue en forêt.

Allez aux services de secours si vous êtes témoin d'un départ de feu.



Débroussailler régulièrement aux abords de votre maison (pas de travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risque incendie).

Ne stockez pas de combustible près de votre maison (bois, gaz, fioul).

## Pendant

### À l'intérieur



Fermez les bouteilles de gaz.

Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occultez les aérations avec un linge humide.

Vêtez-vous de vêtements en coton, surtout pas en synthétique.



Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation.



Écoutez la radio ici Pays de Savoie.



Évacuez sur ordre des autorités.



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.  
Les enseignants s'occupent d'eux.

### À l'extérieur



Fuyez dos au feu et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur). Respirez à travers un linge humide. Suivez les ordres des services de secours.



Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par les flammes.

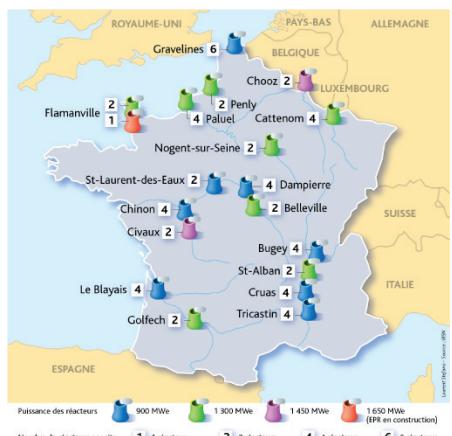
**Une maison bien protégée est votre meilleur abri.**



# Accident nucléaire



Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer le risque radiologique qui peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire.



Centrales nucléaires en France (IRSN)

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical ;
- dans les laboratoires de recherches nucléaires ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires ;
- en cas d'acte de malveillance.



**Au signal national d'alerte,  
suivez les consignes et  
tenez-vous prêt à évacuer  
sur ordre des autorités.**

## Mesures de prévention

La sûreté des installations nucléaires repose sur de nombreuses mesures techniques et fonctionnelles prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes aux sites.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires appropriées, notamment par le déclenchement du Plan départemental de distribution des pastilles d'iode.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître qu'en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable, sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, jeunes adultes de moins de 25 ans et femmes enceintes) se verront donc distribuer prioritairement une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde des Belleville, ce plan de distribution a également été décliné pour préciser les modalités et lieux d'attributions pour la population et les établissements scolaires.



## Les bons réflexes en cas d'alerte nucléaire



### Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche.

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



### Écoutez la radio ici Pays de Savoie.

Pour vous informer de l'évolution de la situation.



### Rentrez chez vous, fermez les ouvertures.

Évitez les déplacements.  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens,  
attention aux chutes d'arbres.



### Ne téléphonez pas.

Pour libérer les lignes pour les secours.



### N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.  
Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



# Transport de matières dangereuses



Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive. Dans la commune Les Belleville, les matières dangereuses transitent par la RD117 principalement.

Le transport par voie routière concerne le fioul et le gaz notamment à destination des particuliers, de manière diffuse sur tout le réseau routier, mais aussi des produits divers à destination des sites industriels qui eux, transitent principalement par les grands axes (RN90).

## Transport par voie routière

### Prévention et réglementation

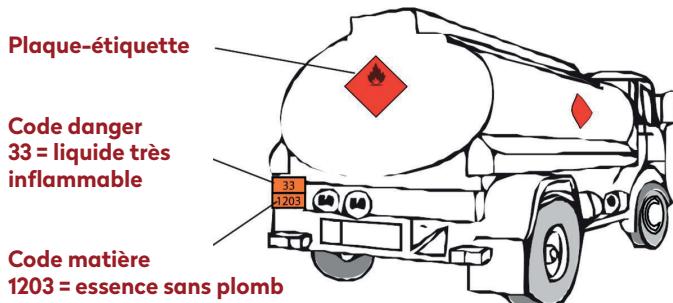
Les règlements concernant les modes de Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient des dispositions techniques pour les véhicules, des modalités de contrôle et la formation du personnel.

**Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.**



### Signalisation

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



## À faire

### Si vous êtes témoin d'un accident :

1. Mettez-vous en sécurité à au moins 300 mètres du site ;
2. Communiquez ces éléments aux secours en précisant :
  - le lieu exact,
  - le type de moyen de transport et
  - la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

## Entraînements réalisés

Le transport de matières dangereuses peut également être réalisé par voie ferrée. C'est le cas de la vallée de la Tarentaise où transitent des produits pétroliers, du sodium ou du chlore.

Afin d'être opérationnels en situation de crise, des exercices de simulation permettent aux différents acteurs de se préparer, comme sur la photo ci-dessous à Albertville en mai 2020.





## Les bons réflexes en cas d'accident de matières dangereuses



**Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche.**  
Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



**Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations.**  
Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**  
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.  
Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



**Écoutez la radio ici Pays de Savoie.**  
Pour vous informer de l'évolution de la situation.



**Ne téléphonez pas.**  
Pour libérer les lignes pour les secours.



**Ne fumez pas.**  
Ni flamme, ni étincelle.  
Pour éviter le risque d'explosion.

### À faire

Suivez les consignes et « Les bons réflexes » et au déclenchement du signal national d'alerte, tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

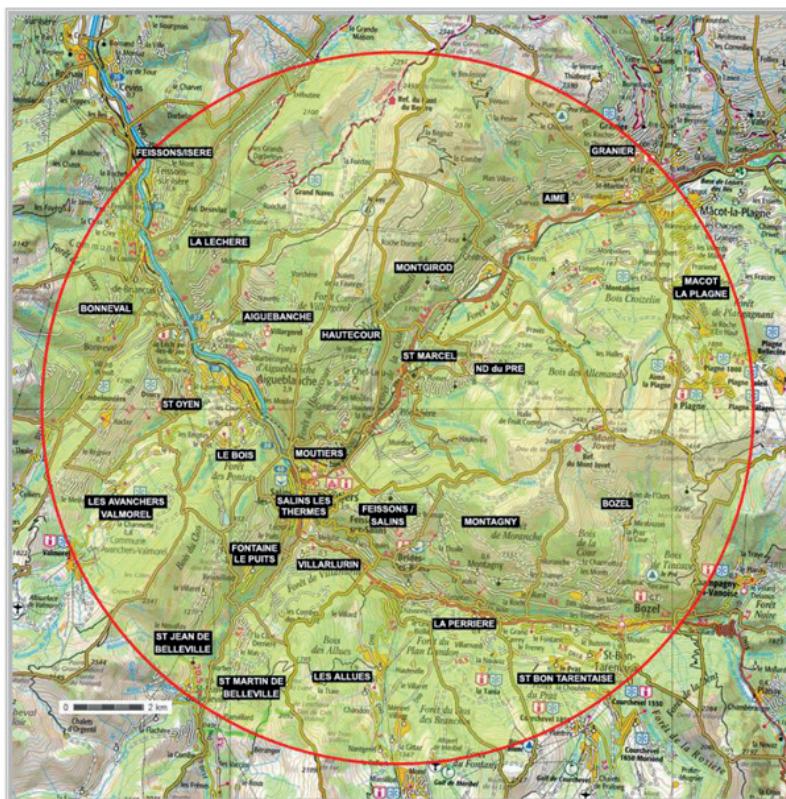




# Accident industriel

Le site industriel de MSSA S.A.S, installé sur la commune de Saint-Marcel, est classé site Seveso seuil haut, notamment pour la production et le stockage de sodium et de chlore. Ces éléments sont transportés en direction ou au départ du site par camion et par rail. Les dernières mises à jour des études de danger réalisées sur le site montrent que le scénario le plus impactant est :

- **Pour la partie basse de l'usine,** une fuite majeure au niveau d'un chloroduc, ce qui impacterait un **périmètre de 2 510 m** (la commune **Les Belleville ne serait pas touchée**).
- **Pour la partie haute de l'usine,** la ruine d'un wagon de chlore, ce qui impacterait un **périmètre de 10 000 m comprenant les villages en aval de Villarly** (cf. carte ci-dessous).



Extrait du PPI du site MSSA, périmètre d'alerte différenciée 10 000 m du scénario WAGON

## Mesures de prévention

Les installations sont surveillées par l'exploitant et des inspections sont réalisées au moins une fois par an. De plus, l'établissement dispose d'un Plan Opérationnel Interne (POI) à jour et opérationnel, permettant une organisation efficace des interventions et autres actions que l'exploitant peut avoir à mettre en œuvre lors d'un accident.

Des exercices sont réalisés en interne et ont pour but de tester la réponse opérationnelle des secours, de mettre à l'épreuve les protocoles de sauvegarde et de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

## Plan Particulier d'Intervention (PPI)

En cas d'accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la préfecture. **Les riverains situés à l'intérieur du périmètre 2 510 m** (la commune n'est pas directement touchée par ce périmètre, mais la RD117 permettant l'accès aux Belleville traverse le périmètre) **sont alors prévenus par une sirène** (testée

tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois) émettant le signal national d'alerte : **3 fois 1 minute et 41 secondes, espacées de 5 secondes.** Dans le cas du scénario Chlore, **les riverains du périmètre 10 000 m recevront une alerte différée par un automate d'appels** et l'alerte sera également relayée par la radio Ici Pays de Savoie. **Écoutez attentivement les consignes et appliquez-les !**

## Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le PPRT du site a été approuvé par le préfet le 6 février 2014. Le principe de ce document est d'améliorer, par la mise en œuvre de mesures préventives, la sécurité des personnes à l'intérieur des bâtiments. En fonction du niveau de risque, ces mesures peuvent être l'expropriation, le renforce-

ment du bâti existant et la réglementation de l'urbanisme. Seules les communes de Saint-Marcel et de Notre-Dame-du-Pré sont directement concernées par le PPRT.

Les établissements scolaires de la commune ont établi leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) afin d'assurer la sécurité des enfants en fonction des différents risques présents dans la commune.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école !**

En cas d'incident sur le site MSSA, les élèves des établissements scolaires concernés seraient eux aussi amenés à se confiner. En cas d'évacuation, les zones de regroupement ainsi que les itinéraires à suivre ont déjà été prédefinis !

## **Les bons réflexes en cas d'accident industriel**



**Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche.**  
Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



**Écoutez la radio ici Pays de Savoie.**  
Pour vous informer de l'évolution de la situation.



**Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations.**  
Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



**Ne téléphonez pas.**  
Pour libérer les lignes pour les secours.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**  
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.  
Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



# Risque sanitaire

DICRIM

En situation de risque sanitaire, il est essentiel d'adopter les bons réflexes pour protéger sa santé et celle de son entourage.

Qu'il s'agisse d'une épidémie, d'une pollution de l'air, d'une contamination de l'eau ou de tout autre danger pour la santé publique, quelques gestes simples peuvent faire la différence.

Restez attentif aux consignes officielles diffusées par les autorités sanitaires et suivez les recommandations adaptées à la situation pour limiter les risques.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)

COVID-19 / GRIPPE / BRONCHIOLITE



Le port du masque est  
FORTEMENT RECOMMANDÉ



Quand il y a beaucoup de monde, en particulier dans les transports en commun



En présence de personnes fragiles



Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux



Dans les espaces clos



En cas de symptômes

## ENSEMBLE, RESTONS PRUDENTS



AÉRONS  
régulièrement les espaces clos



LAVONS-NOUS  
fréquemment les mains



PORTONS UN MASQUE  
dans les lieux de présence  
et les espaces clos



TESTONS-NOUS  
(Covid-19) dès les premiers symptômes

13/2/2022



# Risque terroriste

DICRIM

Face à un risque terroriste, la vigilance et la préparation de chacun sont essentielles pour assurer la sécurité collective. Connaître les bons réflexes permet de réagir efficacement et de limiter les conséquences d'un éventuel incident.

Il est important de rester calme, de suivre les consignes des autorités et de se tenir informé par les canaux officiels. Ces conseils visent à aider chacun à adopter les bons comportements en situation de menace ou d'attaque.

**Réagir en cas d'attaque**

**1. S'ÉCHAPPER**

**ESTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?**

**SI OUI**

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

**2. SE CACHER**

**SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS**

Enfermez-vous et barricadez-vous

- Eloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et dérrotez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

**3. ALERTER**

Où ? Qui ? Quoi ?

**UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPElez LES SECOURS**

**4. RÉSISTER**

**SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraizez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

**FAIRE FACE ENSEMBLE**



## L'alerte

**En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :**

### Alerte par le préfet

**FR-Alert** est le dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis 2022. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un smartphone de sa présence dans une zone de danger, afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Toutes les informations sur :  
[www.fr-alert.gouv.fr](http://www.fr-alert.gouv.fr)



### Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

#### Sirène du réseau national d'alerte

- Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi ;
- Le son est caractérisé par trois séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe est de vous :

- Confiner à l'intérieur d'un bâtiment et d'écouter la radio ici Pays de Savoie !

Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous entendrez le signal de fin d'alerte (signal continu de 30 secondes). Vous pourrez alors sortir de votre abri.

Vous pouvez écouter le signal national d'alerte sur :

<https://youtu.be/roS7iAELL1k?-si=9111ec45CCcSnC-H>



**Radio et télévision**

En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par la radio ici Pays de Savoie.

[www.francebleu.fr/radio/pays-de-savoie](http://www.francebleu.fr/radio/pays-de-savoie)

**Alerte par le maire****Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)**

Il est fixé sur un véhicule de la police municipale. Suivant le risque et sa cinétique, cet équipement peut être utilisé pour aller informer ou donner l'alerte à la population dans le secteur concerné. Suivez les consignes diffusées !

**Système de télalerche par téléphone CII TELECOM**

Pour transmettre les consignes de sécurité aux habitants de la commune, la mairie des Belleville s'est dotée d'un système d'alerte par téléphone permettant d'appeler ou de transmettre un message à l'ensemble des habitants en quelques minutes.

**Comment ça marche ?**

**1 →** En cas de risque majeur, vous recevrez un appel ou un message sur votre téléphone si celui-ci est renseigné dans l'annuaire. Le numéro qui s'affichera alors sur l'écran de votre téléphone sera le **04 79 08 96 28.**

**Pensez à l'enregistrer !**

**2 →** Quand vous décrocherez, vous entendrez alors « **Attention, ceci est un message urgent de la mairie des Belleville. Pour l'écouter, appuyez sur n'importe quelle touche de votre téléphone** ».

**3 →** Écoutez attentivement les consignes qui vous seront données.

**4 →** A la fin du message, le système d'alerte vous indiquera d'appuyer sur la touche # (dièse) de votre téléphone pour confirmer que vous avez bien pris connaissance du message.

**5 →** Appliquez les consignes transmises.

Si vous ne répondez pas lorsque le message vous sera transmis, ou si le message est enregistré sur votre répondeur, le système d'alerte appellera automatiquement 5 minutes plus tard, et cela 3 fois de suite.

**Modalités d'inscription au formulaire de télalerche : voir page 52.**

# Tous acteurs face aux risques majeurs !

**Pour aider les sinistrés en cas d'évènement majeur, devenez bénévole !**

**Vous souhaitez apporter vos compétences et porter assistance aux sinistrés en cas de crise ?**

**PrévEntraide** est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de biens et de services gratuits en cas de catastrophes. En cas d'évènement majeur qui impacterait la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner par cette plateforme.

[preventraide.fr](http://preventraide.fr)



**Pour en savoir plus et pour devenir acteur de l'entraide en cas d'évènement :**

Scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site internet de la mairie et remplissez le questionnaire !



**Professionnels ? Participez à la démarche de sauvegarde !**

Vous êtes artisan, vous avez une entreprise ou un commerce dans la commune Les Belleville ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire ou de vos moyens matériels pour permettre un retour à la normale rapide à la suite d'une catastrophe. Pour participer à la démarche de sauvegarde initiée par la commune, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



**Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces formulaires en ligne ou de vous faire aider par un proche ?**

Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture !



# Informations utiles

- Urgences médicales : **15**
- Sapeurs-Pompiers : **18 ou 112**
- Police nationale : **17**
- Police municipale : **04 79 00 08 50**
- Astreinte technique : **06 72 27 41 59**

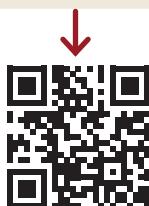
## Mairie Les Belleville

1, place des Belleville 73440 Les Belleville  
04 79 08 96 28 - mairie@lesbelleville.fr

Institut des Risques  
Majeurs (IRMa) :  
[irma-grenoble.com](http://irma-grenoble.com)



Portail internet du  
ministère dédié à  
la prévention des  
risques majeurs :  
[georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

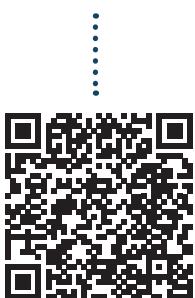


Les bons réflexes en  
vidéo, idéal pour  
les enfants :  
[info.gouv.fr/risques](http://info.gouv.fr/risques)



**Pour être alertés,  
pensez à vous inscrire au système de téléalerte !**

**Trois possibilités** pour remplir le formulaire d'inscription :



sur le site internet  
[www.lesbelleville.fr](http://www.lesbelleville.fr)



dans les mairies  
déleguées auprès de  
nos agents



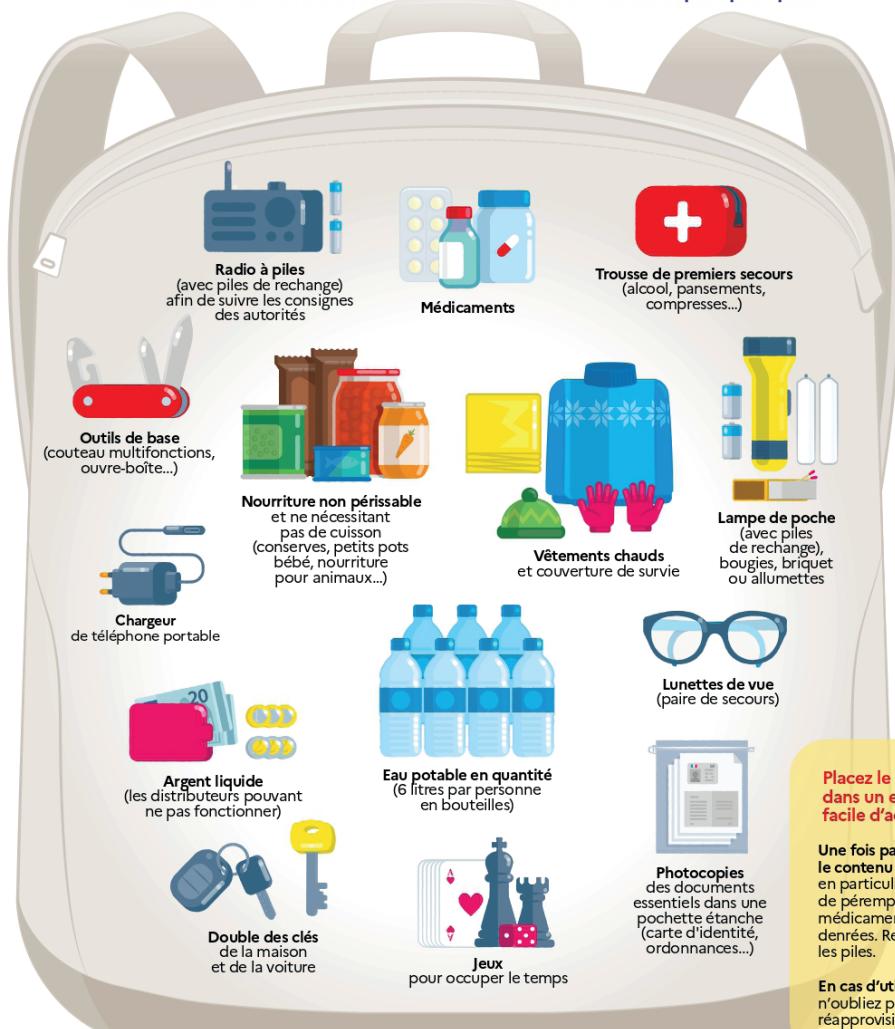
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Votre kit d'urgence

72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





# Les bons réflexes en cas de risques

DICRIM



Écoutez la radio  
ici Pays de Savoie  
103.8 MHz  
pour vous informer  
de l'évolution  
de la situation



Ne téléphonez pas  
pour libérer les  
réseaux pour  
les secours



N'allez pas  
chercher  
vos enfants  
à l'école

## Risques naturels



Crue  
torrentielle



Avalanche



Risques  
glaciaire et  
périglaciaire



Mouvement  
de terrain



Fermez  
les portes,  
fenêtres,  
soupiraux



Fermez  
les portes,  
fenêtres,  
soupiraux



Si vous êtes témoin  
d'une évolution  
anormale d'un secteur  
glaciaire ou rocheux  
de haute-montagne,  
signalez votre  
observation  
à la mairie



Éloignez-vous  
de la zone  
dangereuse



Montez à  
pied dans  
les étages



Montez à  
pied dans  
les étages



Évacuez  
les locaux  
touchés



Coupez  
le gaz et  
l'électricité



Soyez  
vigilants



Coupez  
le gaz et  
l'électricité

**Suivez les consignes des services de sécurité**

## Risques naturels



Séisme



Evènement météo



Feu de forêt

 Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

 Renseignez-vous

 Eloignez-vous de la zone dangereuse

 Soyez vigilants

 Coupez le gaz et l'électricité

 Rentrez chez vous, fermez les ouvertures

 Évacuez les locaux touchés

## Risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Accident industriel



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes et fenêtres



Ne fumez pas ! Ni flamme, ni éticelle

**Suivez les consignes des services de sécurité**



## DICRIM - édition 2025

Directeur de publication : Claude Jay, maire.

Comité de rédaction : Astérisques Consultants, service communication de la commune Les Belleville.

Crédits photographiques : SDIS73, RTM73, Astérisques Consultants, IRMa, Le Dauphiné Libéré, rhone.gouv, groupe Ecomedia, Adobe stock, SNCF, Météo France, BCSF, Ministères français, Service des pistes Les Belleville, mairie Les Belleville.

Conception et mise en page : Service communication de la mairie Les Belleville.

Impression : Imprimerie Champagnac - 15000 Aurillac. **Ne pas jeter sur la voie publique.**

## MAIRIE LES BELLEVILLE

1, place des Belleville  
Saint-Martin de Belleville  
73440 Les Belleville

Tél. 04 79 08 96 28

[mairie@lesbelleville.fr](mailto:mairie@lesbelleville.fr)

[www.lesbelleville.fr](http://www.lesbelleville.fr)

 Mairie Les Belleville

 [mairie\\_les\\_belleville](https://www.instagram.com/mairie_les_belleville/)

 Mairie Les Belleville



LE TRI  
+  
FACILE

